

Engagez vos salariés au profit d'une maladie génétique avec l'Arrondi solidaire sur salaire



Avec MicroDON, vous pouvez proposer à vos salariés de faire chaque mois un Arrondi solidaire au profit de l'Association Française du Syndrome d'Angelman

Qu'est-ce que le syndrome d'Angelman ?

Le syndrome d'Angelman est une **maladie neurodéveloppementale** rare, d'origine génétique. Il affecte le chromosome 15, avec une prévalence estimée à 1/20000 naissances et survient au hasard. Les enfants des deux sexes peuvent être indifféremment touchés.

Cette maladie se caractérise notamment par :

- une déficience intellectuelle sévère,
- des troubles moteurs et de l'équilibre,
- de l'épilepsie,
- une absence de langage oral,
- des troubles du sommeil.

Les personnes porteuses de ce syndrome ont également la particularité d'être souriantes, affectueuses et joyeuses.

La prise en charge de ces adultes et enfants est lourde et complexe : kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité, ergothérapie, etc.

Les familles ont besoin d'aide, conseils et soutien réguliers.

Par ailleurs, la recherche progresse mais il reste beaucoup à faire pour trouver un traitement visant à améliorer la vie des malades.

Qu'est-ce que l'AFSA ?

Depuis 1992 l'Association Française du Syndrome d'Angelman (AFSA) se mobilise pour aider les familles dans l'éducation et le quotidien de leur enfant touché par cette maladie génétique rare et financer des recherches. La validation des projets se fait en collaboration avec le Conseil Médical et Scientifique et le Conseil Paramédical et Éducatif de l'AFSA.

En 2017, l'AFSA a reçu l'Agrément du Ministère de la santé et des solidarités.



www.microdon.org

Contact : bonjour@microdon.org

www.angelman-afsa.org

Contact : Faustine Bourgoïn // faustine.bourgoin@angelman-afsa.org

A quoi servent vos dons ?



- Au **financement de la recherche** : chaque année l'AFSA soutient des projets de recherche à hauteur de 30000€ minimum dans le cadre notamment de l'association internationale Angelman Syndrome Alliance.
- Aux **événements et supports d'informations** : rencontres nationales avec des conférences et ateliers, magazine « AFSA-Liaisons », fiches sur la prise en charge et l'accompagnement des personnes concernées par le syndrome, etc.
- Aux **formations** à destination des familles et professionnels : communication alternative, orthophonie, ergothérapie, neuropsychologie...
- Aux **projets éducatifs et de sensibilisation** : guide de scolarisation, dessin animé le « Secret de Maël » pour expliquer le syndrome au jeune public.
- A **l'aide aux aidants** : réalisation d'un Livret d'Accueil du syndrome d'Angelman pour les familles et professionnels, aide à l'acquisition de tablettes et applications de communication alternative, organisation de journées et séjours de répit.

Comment fonctionne l'Arrondi solidaire ?

- Un **don volontaire** : le salarié fait la demande via une plateforme personnalisée.
- Un **don prélevé automatiquement** : sur le salaire net du bulletin de paie, une ligne s'ajoute.
- Un **abondement** : l'entreprise a la possibilité d'abonder les dons.
- 2 à 4 projets bénéficiaires : soit de la même association, soit de plusieurs associations.

MicroDON aide à la mise en place dans l'entreprise

- **Installation technique** : en partenariat avec l'éditeur de paie.
- **Aspects juridiques & fiscaux** : émission des reçus fiscaux, conventions etc.
- **Communication** : interne, externe, online.
- **Association** : gestion de la relation.
- **Dons** : suivi, acheminement et reversement.
- **Opérationnel** : pilotage en continu.
- **Coût** : frais d'installation et d'abonnement selon le nombre de salariés.



Bénéfices : L'engagement, levier de la performance de l'entreprise

- **Développer la fierté d'appartenance**
- **Incarner les valeurs de l'entreprise**
- **Renforcer la marque employeur**
- **Créer du lien, renforcer le collectif**

L'AFSA et ses familles adhérentes vous remercient de votre attention et vous rappellent que, grâce à Microdon, les petits ruisseaux font les grandes rivières.